

Conseil communal

Séance n° 2

du lundi 26.08.2019 de 19h30 à 20h55
salle de gymnastique

Président	Pierre-Yves Franzetti
Secrétaire	Marjorie Berthouzoz
Présents	PDC Ballestraz Blanc Mariève, Beney André, Beney Jeanne, Benthosavioz Marilyse, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Maytain Jérôme, Muller Lionel, Savioz Bertrand PLR Follonier Mélanie, RoCHAT Armande, Vouardoux Cyril PS-Les Verts Aymon Christophe, Aymon Damien, Aymon Mathieu, Beaupain Chantal, Berthouzoz Marjorie, Huet Yann, Morard Joël, Torrent Stéphane, Travelletti Christiane UDC -
	Excusés Cotter Patricia, Gentinetta Mario, Kudinov Roman, Roh Kevin,
Conseil communal	Aymon Marco, Beney Christophe, Dussex Grégoire, Jollien Nicole, Moos Marylène, Morard Bernard, Plaschy Manuella
Secrétaire communal	Follonier Thierry

DEBATS

1	12	Contrôle des présences
---	----	-------------------------------

M. Pierre-Yves Franzetti souhaite la bienvenue à l'ensemble du Conseil général, au Conseil Communal et au public réuni. Il salue M. Yann Huet du groupe PS-Les Verts qui siège pour la première fois. Il est satisfait que le Conseil général ait pris le temps de réfléchir sur la question du financement en faveur de Télé Anzère SA. Il remercie d'avance la commission ad hoc pour son travail.

M. Pierre-Yves Franzetti rappelle que le siège du démissionnaire M. Didier Morard n'a pas encore été pourvu. Il excuse également Mme Patricia Cotter, M. Mario Gentinetta, M. Roman Kudinov et M. Kevin Roh pour leur absence. La majorité des membres du Conseil général étant réunie, la

séance peut donc avoir lieu.

Le président de Commune, **M. Marco Aymon** adresse la bienvenue au public plus nombreux que d'ordinaire ainsi qu'à l'ensemble du Conseil général. Il souligne que les décisions à prendre vis à vis du financement de Télé Anzère ne sont pas faciles, mais qu'il est persuadé qu'on sera mieux dès qu'une décision sera prise.

M. Marco Aymon indique que le siège du PDC vacant n'a pas encore été repourvu car le courrier de candidature de M. Joël Charvet a été traité avec du retard. Au nom du Conseil communal, il s'en excuse, car ce dernier aurait pu siéger ce soir.

2	13	Approbation de l'ordre du jour
----------	-----------	---------------------------------------

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des divers. M. Mathieu Dussex, M. Cyril Vouardoux, M. Mathieu Aymon et Mme Patricia Constantin ont des divers.

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 juin 2019
4. Approbation de l'augmentation du capital-actions de Télé Anzère SA
5. Approbation du financement du télésiège des Luys
6. Approbation de la participation financière annuelle à fonds perdu de CHF 300'000.00 pendant 5 ans envers Télé Anzère SA
7. Information sur la situation d'Anzère Spa & Wellness SA
8. Divers

M. Pierre-Yves Franzetti soumet l'ordre du jour pour approbation et l'ensemble des Conseillers généraux l'approuve.

3	14	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 13 juin 2019
----------	-----------	---

M. Pierre-Yves Franzetti soumet le procès-verbal de la séance du 13 juin 2019 pour approbation. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4	15	Approbation de l'augmentation du capital-actions de Télé Anzère SA
----------	-----------	---

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que les points 4 à 6 de l'ordre du jour sont très liés car ils ont été analysés par la même commission. L'introduction et la conclusion qui seront lues par le rapporteur sont communes à ces 3 points. Cependant, le vote sera réalisé séparément pour chaque point.

M. Pierre-Yves Franzetti demande aux groupes de s'exprimer directement sur l'entrée en matière commune des trois points.

Au nom du groupe PDC, **M. Mathieu Dussex** rappelle que le domaine touristique souffre du manque de skieurs. L'arrivée du Magic Pass permet la venue de nouveaux fonds et de liquidités, mais la clientèle, comme la météo sont variables. Les deux derniers exercices sont concluants et la société se remet sur les rails. Cependant, les dettes accumulées au fil des exercices précédents continuent de péjorer lourdement la société. Afin de repartir sur des bases saines, il est nécessaire de procéder à un assainissement, tout en mettant en place une gestion financière plus stricte. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière et rejoint la commission ad hoc dans son rapport. Il remercie la commission ad hoc, les Conseillers communaux ainsi que M. Sébastien Travelletti.

M. Cyril Vouardoux indique que le groupe PLR remercie la commission pour son travail assidu et qu'il est conscient de l'importance de Télé Anzère SA et des conséquences dramatiques d'une faillite pour la Commune. Il accepte l'entrée en matière.

Au nom du groupe PS-Les Verts, **Mme Patricia Constantin** remercie la commission, M. Marco Aymon, M. Bernard Morard et M. Sébastien Travelletti. Le groupe accepte de traiter ces 3 points séparément et accepte l'entrée en matière.

M. Pierre-Yves Franzetti précise que cette commission ad hoc à 7 sièges est la première commission intégrant tous les partis politiques présents au sein du Conseil général. Il passe la parole à la présidente de cette commission, Mme Mélanie Follonier.

Mme Mélanie Follonier relève que le travail de la commission s'est bien passé et elle remercie M. Bernard Morard, M. Marco Aymon et M. Sébastien Travelletti pour tous les documents qui ont été fournis et pour leur disponibilité. Pour la commission, il était important que le dossier soit divisé en 3 points différents, car ils traitent de questions différentes. La commission reste à disposition s'il devait y avoir d'autres questions.

Le rapporteur, **M. Pierre Genoud** donne lecture de l'introduction du rapport et des 3 décisions prises par le Conseil communal, et soumises à l'approbation du Conseil général ce soir, à savoir :

1. Assainissement de Télé Anzère SA par une participation à l'augmentation du capital-actions de CHF 3,5 millions ;
2. Participation au financement d'un nouveau télésiège aux Luys pour un montant maximum de CHF 3 millions ;
3. Participation annuelle à fonds perdu de CHF 300'000 sur 5 ans.

La commission rappelle qu'une faillite de la société des remontées mécaniques aurait un impact dévastateur et immédiat, non seulement sur l'ensemble du secteur touristique, mais également sur les finances de la Commune en tant que créancière à court terme et caution des emprunts à long terme à hauteur de CHF 10,1 millions.

Dans ce contexte, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil général d'accepter la proposition du Conseil communal d'injecter CHF 3,5 millions dans le capital-actions de Télé Anzère SA et de devenir ainsi actionnaire majoritaire de la société.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions de compréhension et ouvre le débat. Personne ne souhaite s'exprimer sur le contenu du rapport.

M. Marco Aymon indique que le Conseil communal n'a rien à ajouter, car le rapport de la commission est très clair.

M. Pierre-Yves Franzetti demande si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret. Personne ne le souhaite. Il procède ensuite au vote en demandant qui accepte l'augmentation de capital-actions de CHF 3,5 millions en faveur de Télé Anzère SA. L'augmentation de capital-actions en faveur de Télé Anzère SA est acceptée à l'unanimité du Conseil général.

5	16	Approbation du financement du télésiège des Luys :
----------	-----------	---

M. Pierre-Yves Franzetti repasse la parole au rapporteur pour l'analyse de la demande d'approbation du financement du télésiège des Luys.

M. Pierre Genoud rapporte qu'un projet de nouveau télésiège aux Luys a été élaboré par Télé Anzère SA dans le but de rester attractif. La direction de Télé Anzère SA justifie ce projet par la nécessité d'améliorer la fluidité pour de potentiels clients supplémentaires générés par l'arrivée, encore hypothétique, du complexe Swiss Peaks et quelques économies substantielles par l'abandon de deux anciennes installations remplacées par ce nouveau télésiège.

La commission partage l'avis de Télé Anzère SA sur l'importance d'un renouvellement et d'une mise à jour des installations. Elle doute toutefois de la pertinence de ce projet spécifique. En effet, après examen des comptes prévisionnels à dix ans et confirmation de la direction de Télé Anzère SA, il s'avère que d'autres installations verront leur concession échoir à relativement court terme, en l'occurrence celle du Bâté qui nécessitera un investissement en 2028 déjà. D'autre part, les conditions requises pour obtenir du soutien de la part du canton dans le cadre du projet d'aide aux remontées mécaniques sont encore incertaines.

Au vu de ces considérations, la commission juge ce projet prématuré et déphasé vis-à-vis de la situation financière de la société. Elle recommande à l'unanimité de refuser ce crédit.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions de compréhension et ouvre le débat.

M. Mathieu Dussex annonce que le groupe PDC a pris bonne note de cette demande et pense qu'il faut étudier toutes les possibilités de partenariat et trouver une stabilité financière avant de réaliser de tels projets. Il juge cette demande prématurée et la refuse.

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote en demandant qui accepte le financement du télésiège des Luys à hauteur de CHF 3 millions. Le financement du télésiège des Luys est refusé par 23 voix contre, une voix pour et aucune abstention.

6	17	Approbation de la participation financière annuelle à fonds perdu de CHF 300'000.00 pendant 5 ans envers Télé Anzère SA
----------	-----------	--

M. Pierre-Yves Franzetti repasse la parole au rapporteur pour la lecture de l'analyse de cette demande.

M. Pierre Genoud poursuit la lecture de l'analyse liée à cette troisième demande.

La situation d'endettement à long terme de Télé Anzère SA et les conditions de remboursement auxquelles la société est soumise pénalisent lourdement le cash-flow de l'entreprise. Dans le but de diminuer la pression, de ramener les remboursements annuels à un niveau plus acceptable et de disposer de plus de liquidités, Télé Anzère SA demande un soutien à la Commune d'Ayent. Ce soutien permettrait d'améliorer la structure du bilan et du compte de résultats à court terme, envers les créanciers ou les potentiels investisseurs.

La commission étant soucieuse de l'utilisation de montant et n'étant pas d'accord avec la décision du Conseil communal de l'allouer à fonds perdu, sans certitude sur son utilisation, elle recommande à l'unanimité de rejeter la proposition telle que formulée par le Conseil communal et soumet au vote la proposition suivante :

« Attribution d'une participation financière annuelle de CHF 300'000 pour une durée de 5 ans uniquement affectée à l'amortissement des crédits directs de la commune d'Ayent et des emprunts cautionnés par celle-ci en priorité. »

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions et ouvre le débat.

Au nom du groupe PDC, **M. Mathieu Dussex** annonce qu'il rejoint également la commission sur cette question.

M. Pierre-Yves Franzetti annonce donc que cette nouvelle proposition de la commission sera votée en opposition à celle du Conseil communal et que le vote se fera en premier lieu sur la proposition de la commission. Dans le cas où cette dernière serait refusée, le vote se ferait sur la proposition du Conseil communal.

M. Marco Aymon demande si la proposition de la commission peut être modifiée pour des questions de clarté. Il propose de la modifier de la sorte : « Attribution d'une participation financière annuelle de CHF 300'000 au maximum pour une durée de 5 ans uniquement affectée à l'amortissement des crédits directs de la commune d'Ayent et des emprunts cautionnés par celle-ci en priorité. »

Mme Mélanie Follonier indique que la commission accepte de modifier sa proposition de cette manière.

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote en demandant qui accepte l'attribution d'une participation financière annuelle de CHF 300'000 au maximum pour une durée de 5 ans uniquement affectée à l'amortissement des crédits directs de la commune d'Ayent et des emprunts cautionnés par celle-ci en priorité. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le rapporteur, **M. Pierre Genoud** donne lecture de la conclusion du rapport.

M. Marco Aymon remercie la commission pour le travail sérieux effectué. Le Conseil communal souhaitait également que ces 3 points soient traités indépendamment. La Commune est maintenant l'actionnaire majoritaire à 53 %. Il est persuadé qu'après cet assainissement il faille ouvrir les portes aux actionnaires privés. Il annonce également que ce dernier vote permettra à la commune d'Ayent d'approcher les autres communes actionnaires afin qu'elles puissent aussi participer à l'assainissement de la société.

M. Pierre-Yves Franzetti remercie la commission pour son travail de qualité.

7	18	Information sur la situation d'Anzère Spa & Wellness SA
----------	-----------	--

M. Pierre-Yves Franzetti précise que ce point figure à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire dans la mesure où il n'avait pas été mis à l'ordre du jour de la séance du mois de juin.

M. Bernard Morard donne quelques chiffres au 19 août 2019. Le chiffre d'affaire est en augmentation de 6 % et s'élève à CHF 981'000 en comparaison avec l'année passée. Une augmentation de 20% de fréquentation et 120'000 entrées ont été enregistrées durant cette

période. Le Pass Anzère Liberté a du succès et représente 26'000 entrées du 1^{er} juin au 19 août (25% des entrées). A l'heure actuelle il n'y a pas de problèmes de trésorerie, les dépenses sont maîtrisées et une hausse des recettes est enregistrée. Tout cela permet de réaliser de meilleurs amortissements que l'exercice précédent. Les infrastructures sont soumises à des conditions spéciales et le jacuzzi extérieur doit être changé. Son financement sera assuré par Anzère Tourisme SA à hauteur de CHF 30'000.

M. Pierre-Yves Franzetti remercie M. Bernard Morard pour toutes ces informations précises.

8	19	Divers
----------	-----------	---------------

Divers du groupe PS-Les Verts.

M. Mathieu Aymon demande au Conseil communal de rappeler les règles de l'affichage public en période électorale.

M. Marco Aymon rappelle que le Conseil communal avait décidé d'interdire le placardage sauvage et a mis en place 4 emplacements d'affichage (un à l'entrée de Botyre, un sur le bisse de Clavau, un à Anzère et un à la sortie de Luc). La police a avisé tous les partis qu'il fallait respecter la loi cantonale sur la circulation routière. Face au nombre de candidats et la grande taille de certaines affiches, le Conseil communal a autorisé la pose d'affiches dans un rayon de 20 mètres autour des sites officiels d'affichage.

Mme Patricia Constantin tient à relever l'excellent travail du personnel communal lors des violents orages. De plus, aucune source d'eau n'a été polluée.

Mme Patricia Constantin est déçue que la nouvelle sonorisation rencontre autant de problèmes, comme ce fut le cas lors de la Fête Dieu, alors qu'un montant important a été injecté pour renouveler ces appareils.

Premièrement, **M. Marco Aymon** indique que même le bâtiment communal a été inondé lors des épisodes orageux précédents. Il remercie le concierge d'être intervenu le week-end. Il précise également que tous les regards que la commune pourrait installer sur les routes ne suffiraient pas à absorber les quantités d'eau qui sont tombées lors de ces orages.

Deuxièmement, **M. Marco Aymon** indique qu'une entreprise est venue pour contrôler et résoudre les problèmes de sonorisation.

Divers du groupe PDC

M. Mathieu Dussex revient sur le dossier de Télé Anzère SA et espère que les communes avoisinantes soutiendront prochainement la société comme Ayent l'a fait ce soir. Il recommande au Conseil communal et au conseil d'administration de lancer les démarches.

M. Mathieu Dussex insiste sur l'attractivité touristique de la Commune d'Ayent et demande si en ce sens, la Commune a imaginé utiliser le nouveau billet de 100 francs comme offre touristique.

M. Marco Aymon affirme que c'est le cas. Il existe plusieurs projets dans lesquels la Commune sera impliquée, comme un projet de fresques et de graffitis dans la commune où le billet pourrait être représenté. Cependant, avant le lancement officiel du billet de 100 francs, ce dernier ne pouvait pas être utilisé comme support visuel pour la promotion touristique. Une clause de confidentialité a été signée avec la BNS.

M. Mathieu Dussex espère que les projets seront déjà prêts lorsque le billet sera mis en circulation.

M. Bernard Morard rappelle que toute la population d'Ayent est invitée à la fête du nouveau billet de 100 francs, le 12 septembre. Il précise aussi qu'un reportage TV sur le bisse a déjà été réalisé, qu'il y en aura un dans le journal de la Coop et que la TV suisse allemande participera à la manifestation. Il ajoute qu'ATSA lancera une campagne d'affichage dans les gares de Suisse deux semaines après le lancement du billet.

M. Mathieu Dussex souhaite savoir où en est la mise en œuvre du postulat sur les places de parc.

M. Marco Aymon indique qu'il y a eu deux publications de la CCC au bulletin officiel et qu'aucune opposition n'a été formulée à ce jour. La mise en œuvre arrivera très prochainement.

Divers du groupe PLR

Au nom de groupe PLR, **Mme Mélanie Follonier** dépose une interpellation qu'elle souhaiterait lire maintenant. Le groupe PLR est soucieux de l'avenir de Télé Anzère SA, car il constate que le succès des sociétés de remontées mécaniques est dépendant de la structure d'hébergement. Pour la commune d'Ayent, il est impératif que le dossier SwissPeak soit placé en tête des dossiers et elle souhaite que le Conseil communal informe le Conseil général de l'avancement de ce dossier.

M. Marco Aymon annonce que le projet SwissPeak a été déposé à l'enquête publique par la CCC. La Commune a eu connaissance d'un recours. La dernière mouture du projet faisait état de 480 lits. Avec les lits dont dispose le camping, Anzère offrira bientôt 780 lits chauds de plus. Il y a aussi un projet d'hôtel sur Arbaz.

Il ajoute que le Conseil communal voulait créer un fond pour rénover les appartements à Anzère, mais qu'il est pratiquement impossible d'augmenter le nombre de lits de cette manière car les travaux occasionneraient de nombreux dérangements pour les locataires.

M. Pierre-Yves Franzetti demande si le groupe PLR est satisfait de cette réponse ou s'il désire que l'interpellation soit mise à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière. Le groupe PLR maintient son interpellation pour la prochaine séance plénière.

Mme Armande Rochat demande où en sont les démarches pour le raccordement de la STEP d'Ayent avec celle de Chandoline. Elle demande également où en est la recherche d'eau dans la Combe des Andins et demande si une exécution des travaux se fera prochainement.

Pour la STEP, **M. Christophe Beney** indique que des discussions ont eu lieu à propos de la traversée du village de St-Léonard et du raccordement à leur réseau. Un accord vis-à-vis de l'utilisation du réseau et de la répartition des coûts d'investissement a été établi. D'autre part, il a été décidé que la réhabilitation biologique de la STEP de Chandoline ne se fera pas avant la fin 2022. Il n'y aura donc pas de raccordement à la STEP avant cette réhabilitation.

A propos de la recherche d'eau à la combe des Andins, **M. Christophe Beney** indique que des sondages ont lieu depuis 10 ans. De cette source s'écoulent de faibles volumes. Cependant, elle représenterait un approvisionnement secondaire important sur le territoire communal. La commission des eaux fera prochainement une proposition au Conseil communal.

Mme Armande Rochat demande où en est l'étude pour la réalisation d'abris-bus aux arrêts de bus suivants : Télécabine, Anzère-sud, Pralan, Chamossaire. Elle demande également s'il est possible d'améliorer la signalisation à la sortie de la route de Moère sur la route cantonale. Pour

terminer, elle souhaite recevoir des explications sur les travaux de mensuration officielle du territoire communal.

M. Grégoire Dussex annonce que des statistiques de Car postal ont été envoyées à la Commune d'Ayent. Beaucoup d'arrêts ont une moyenne d'une personne par jour. De plus, le prix d'un abribus approche les CHF 25'000. La réflexion porte ainsi sur les 16 arrêts postaux de cette ligne. La commission va donc se pencher sur la problématique, mais il faudra faire des choix en termes d'investissements.

M. Grégoire Dussex annonce qu'il n'est pas possible de modifier la circulation à la route de Moère à côté du bâtiment le central. De l'eau sort dans les chalets au bas de la route. Il faudrait refaire la route pour résoudre ce problème.

M. Grégoire Dussex explique que toutes les mensurations officielles ont été réalisées à l'exception de la zone alpestre. Les coûts sont pris en charge par le canton à hauteur de 95%.

Mme Armande RoCHAT a constaté que le torrent du Creux s'est fortement végétalisé. Elle demande si ce torrent est encore en activité. Ensuite, elle demande ce qu'il en est de la gestion des déchets verts sur la place Bellevue.

Mme Marylène Moos confirme que le torrent est toujours en activité et que tous les torrents de la Commune font l'objet d'un entretien avec le service des forêts, des cours d'eau et du paysage. Cette végétalisation est bénéfique pour le torrent et ne pose pas de problèmes.

Mme Marylène Moos explique que la remorque placée sur la place Bellevue est prévue pour l'évacuation des déchets verts, mais pas des branches. L'année prochaine, un nouveau véhicule sera prévu et il pourra venir vider la remorque plus facilement.

En tant que Conseiller communal en charge des finances, **M. Bernard Morard** annonce que le service cantonal des contributions a avisé la Commune d'une entrée financière de CHF 4,2 millions dû à un impôt sur les successions.

M. Pierre-Yves Franzetti félicite le Nouvelliste pour la rapidité de son article, malgré le titre erroné.

M. Pierre-Yves Franzetti encourage les candidats aux Elections fédérales 2019 et rappelle que la sortie annuelle du Conseil général aura lieu le 28 septembre prochain. La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 12 décembre.

La séance se termine à 20h55.

M. Marco Aymon remercie tout le monde pour sa présence.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'AYENT

Le Président
Franzetti Pierre-Yves

La Secrétaire
Berthouzoz Marjorie